

Qu'est-ce que le droit?

1. Pourquoi le droit existe-t-il?

Pour éviter ça



Comment?

En imposant des règles

- permettant d'organiser notre vie en société
- basées sur le respect de nos valeurs (ex: libertés individuelles, égalité devant la loi, solidarité, laïcité)



ou ça



Comment?

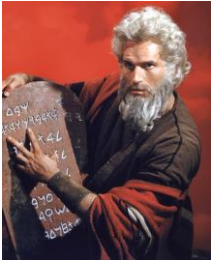
En « pacifiant » la société par la mise en place des institutions permettant de régler les litiges en imposant l'application des règles de droit



Qu'est-ce que le droit?

2. Les caractéristiques de la règle de droit

On peut partir de l'idée que **le droit « objectif » est un ensemble de règles**, mais toutes les règles sociales sont-elles des règles de droit?



« *Tu ne tueras point* »



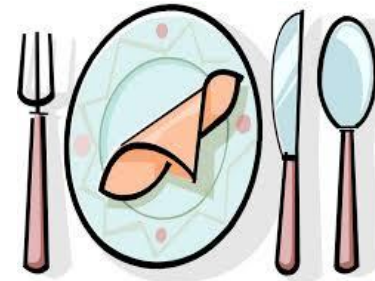
Art 221-1

Le fait de donner volontairement la mort à autrui constitue un meurtre. Il est puni de trente ans de réclusion criminelle.



Art 203

Les époux contractent ensemble, par le fait seul du mariage, l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfants



Ne mets pas tes coudes sur la table. Tiens-toi droit. Ne parle pas la bouche pleine. Mets les couteaux à droite et les fourchettes à gauche.

Lesquelles de ces quatre règles sont-elles des règles de droit? Lesquelles ne le sont pas?

Quelles **caractéristiques** ont les règles de droit?

1. Elles sont **obligatoires**: *Celui qui ne les respecte pas pourra être sanctionné*
2. Elles sont **générales**: *Elles ne concernent pas une personne en particulier mais toutes celles qui se trouvent dans la situation concernée par la règle de droit*
3. Elles sont **légitimes**: *Elles ont été édictées par les autorités auxquelles la société en a confié la tâche.*

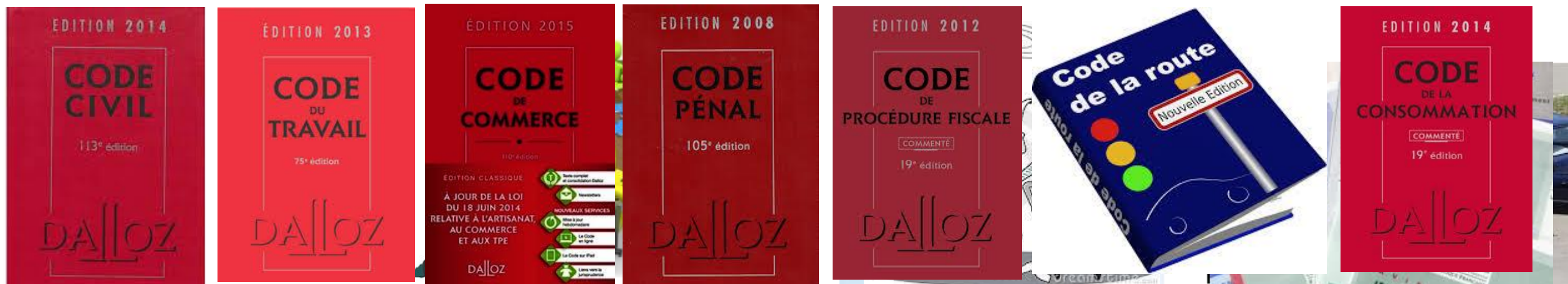
Qu'est-ce que le droit?

3- Dans quels domaines le droit intervient-il?

Le droit a pour raison d'être d'organiser et de pacifier les rapports sociaux. Il s'intéresse donc à tous les aspects de notre vie sociale. Notre société s'étant extraordinairement complexifiée, les règles de droit se sont multipliées et abordent les domaines les plus divers.

Il existe donc plusieurs « branches du droit » selon les catégories de personnes et d'activités concernées:

- Le **droit privé** concerne les rapports de personnes privées entre elles et se subdivise en fonction des activités régies par la règle de droit: par exemple, le droit commercial règle les rapports entre commerçants au cours de leurs rapports commerciaux.
- Le **droit public** concerne les rapports entre personnes publiques ou entre personne publique et personne privée, comme par exemple le droit constitutionnel ou le droit fiscal.



Et bien d'autres encore

Qu'est-ce que le droit?

3- Sur quelles valeurs le droit français s'appuie-t-il ?

Le préambule de la Constitution fixe les grands principes qui doivent être respectés dans notre système juridique :

Préambule de la Constitution de la Vème République

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004.

Voici quelques règles concrètes mises en place par le droit français :

- **L'Etat ne doit subventionner aucun culte.**
- **Les règles de droit sont applicables à toutes les personnes concernées par cette règle, quel que soit leur origine ou leur sexe**
- **Toute personne ayant un travail rémunéré doit cotiser aux organismes de sécurité sociale**
- **Toute personne de nationalité française peut circuler librement sur le territoire français tant qu'un jugement ne le lui a pas interdit**

1. *Classez ces règles dans la 2^{ème} colonne de la page suivante en tant qu'illustration d'une des quatre grandes valeurs*
2. *Reliez chacune de ces quatre valeurs aux extraits du préambule ou de la Déclaration des Droits de l'Homme de la 1^{ère} colonne qui y correspondent.*

Extraits préambule de la Constitution du 27 octobre 1946

La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. Tout être humain qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

La Nation proclame la solidarité et l'égalité de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

Extraits de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

Article premier

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article IV

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Article X

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.

Article XI

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

Article XIII

Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable. Elle doit être également répartie entre tous les Citoyens, en raison de leurs facultés.

Définitions des valeurs sur lesquelles doit reposer le droit français et exemple

Liberté

Egalité

Solidarité

Laïcité

La règle de droit est générale, c'est-à-dire que le droit s'applique à des personnes placées dans la même situation juridique. Pour pouvoir déterminer si une personne appartient aux catégories visées par la règle de droit, il est donc nécessaire de qualifier juridiquement la situation de la personne.

Par exemple, le code électoral prévoit dans son article L2 : «Sont électeurs les Françaises et Français âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. »

Pour déterminer si une personne peut bénéficier du droit de vote, il faut qualifier juridiquement sa situation. Les mots juridiques clés de cette règle sont: Françaises ou Français, âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques, n'étant dans aucun cas d'incapacité. Si une personne appartient à toutes ces catégories, elle peut bénéficier du droit de vote.

Quelle serait d'après vous la sanction encourue quand on ne respecte pas les règles de droit suivantes :

- Le contrat de vente d'une maison doit être rédigé devant notaire
- Le locataire doit payer le loyer prévu dans le contrat de bail
- Le vol à main armée est interdit
- Toute personne a droit au respect de sa vie privée

Rémy vient de louer une maison dans la périphérie d'une grande ville. Elle est située dans une petite rue étroite qui n'a d'autre utilité que de desservir les vingt maisons des voisins riverains. Il a hâte d'emménager avec son amie. Il a tout prévu: la date du déménagement, le camion de location, les copains pour donner un coup de main.

Pour éviter tout risque d'accident, il a fabriqué un panneau « sens interdit» et l'a installé pour bloquer l'accès à sa rue.

Deux heures plus tard, en plein emménagement, un voisin vient à sa rencontre, le panneau « sens interdit» à la main. Le voisin lui indique qu'il ne doit pas bloquer la rue ainsi. Rémy lui explique que c'est pour éviter tout risque d'accident. Le voisin, en colère, lui répond que ce n'est pas son problème et qu'il n'obéira pas à cette interdiction. Pour lui, c'est au maire de la commune de prendre une telle décision. Les rapports de voisinage commencent bien ...

Article R. 411-21-1 du code de la route .,

Pour prévenir un danger pour les usagers de la voie ou en raison de l'établissement d'un chantier, l'autorité investie du pouvoir de police peut ordonner la fermeture temporaire d'une route [...].

Le fait pour tout conducteur de ne pas respecter les interdictions de circuler en application [...] du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe.

Article L. 2213-1 du code des collectivités locales

Le maire exerce la police de la circulation sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur des agglomérations, sous réserve des pouvoirs dévolus au représentant de l'État dans le département sur les routes à grande circulation.

1. Le voisin peut-il à juste titre refuser de respecter la règle « créée » par Rémy ?
2. S'agit-il d'une règle de droit ?
3. Qui aurait pu imposer cette règle de droit et pourquoi ?
4. Pourquoi peut-on dire que la règle de droit est légitime ?